



# CAMPING DE ZECS

Présentation publique - 2019



# DÉROULEMENT DE LA PRÉSENTATION

- Mise en contexte
- **Scénario 1**
- **Scénario 2**
- **Scénario 3**
- **Scénario 4**
- **Scénario 5**
- Prochaines étapes



# MISE EN CONTEXTE

## Historique

Année	Provincial	Régional
2011	<ul style="list-style-type: none"><li>Constat d'une iniquité parmi les citoyens</li><li>Table de travail et de concertation provinciale</li></ul>	
2013	<ul style="list-style-type: none"><li>Cadre de référence du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Moratoire sur l'émission des permis</li><li>Formation d'un groupe de travail régional</li><li>Inventaire des équipements de camping</li></ul>
2014-2017		<ul style="list-style-type: none"><li>Projets de règlements</li></ul>
2018	<ul style="list-style-type: none"><li>Inventaire MFFP</li></ul>	
2019		<ul style="list-style-type: none"><li>Règlement adopté</li></ul>

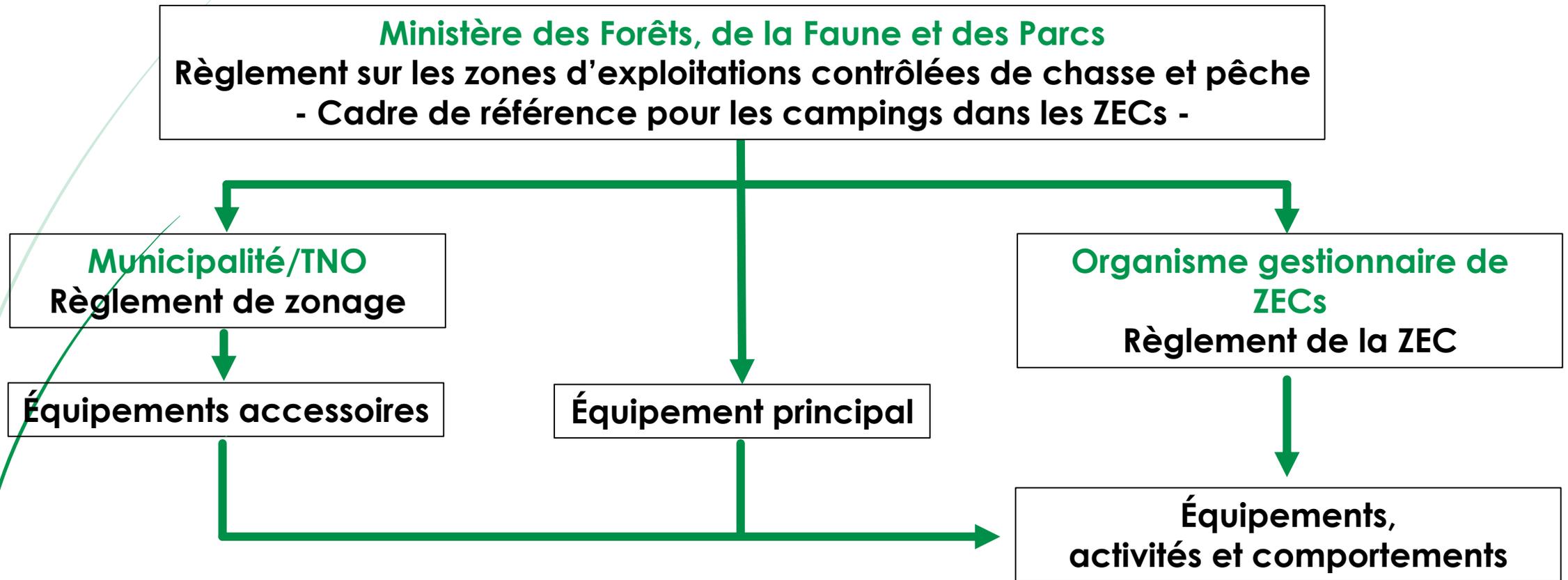


**DURÉE  
DU  
DOSSIER**

**8 ANS**

# MISE EN CONTEXTE

Intervenants, rôles et responsabilités



# MISE EN CONTEXTE

## Critères et balises provinciales

### ➤ **CRITÈRES** pour tous les équipements

- De camping
- Mobile
- Temporaire
- Non attaché au sol

### ➤ **BALISES** pour les équipements accessoires

- Non habitable
- Déposé sur le sol ou des blocs
- Exempt d'isolation, de câblage électrique ou de plomberie
- Dont la superficie totale et la hauteur n'excèdent pas celle de l'équipement de camping principal



# MISE EN CONTEXTE

## Table de concertation régionale 2019

### ► Formation d'une table de concertation

- Cabinet de la députée de Berthier
- Cabinet du ministre responsable de Lanaudière
- 4 ZECs (Lavigne, Boulé, Collin et des Nymphes)
- 2 municipalités (St-Damien et TNO)
- 2 maires de la MRC de Matawinie
- Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)

# PROPOSITION DE DÉMARCHES

Les **cinq** scénarios / **cinq** règlements

- **Scénario 1**
  - Travaux conformes avec permis
- **Scénario 2**
  - Travaux non conformes avec permis
- **Scénario 3**
  - Travaux sans permis
- **Scénario 4**
  - Nouveaux emplacements (2013)
- **Scénario 5**
  - Emplacements existant avant la première réglementation provinciale et/ou municipale.



# PROPOSITION DE DÉMARCHES

**Scénario 1:** Travaux conformes avec permis

Travaux accordés



Travaux effectués



# PROPOSITION DE DÉMARCHES

## Scénario 1: Travaux conformes avec permis

### Travaux conformes

Obtention d'un permis

Travaux conformes au permis

Travaux conformes aux règlements en vigueur en 2013

**Peut conserver temporairement ses équipements**

### Principe de droits acquis

#### ➤ Définition

- Le droit acquis permet de maintenir une situation de fait et d'en jouir, même si cette situation n'est plus conforme.

#### ➤ Travaux autorisés

- Entretenir la structure existante, conforme

#### ➤ Travaux interdits

- Modifier la structure du bâtiment conforme

#### ➤ Pertes de droits acquis

- Si cette construction est détruite à plus de 50% de sa valeur
- S'il y a changement de locataire (11 septembre 2019)

# PROPOSITION DE DÉMARCHES

**Scénario 2:** Travaux non conformes avec permis

Travaux accordés



Travaux effectués



# PROPOSITION DE DÉMARCHES

Scénario 2: Travaux non conformes avec permis

**Non-respect des conditions  
du permis**

Obtention  
d'un permis

Travaux non conformes

**Doit se conformer  
au permis délivré**

- **Retour aux conditions du permis original dans un délai X**
- **Travaux autorisés**
  - Entretien la structure existante, conforme
- **Travaux interdits**
  - Modifier la structure du bâtiment conforme
- **Pertes de droits acquis**
  - Si cette construction est détruite à plus de 50 % de sa valeur
  - S'il y a changement de locataire (11 septembre 2019)

# PROPOSITION DE DÉMARCHES

## Scénario 3: Travaux sans permis

Travaux sans permis



Règlement 2020



# PROPOSITION DE DÉMARCHES

## Scénario 3: Travaux sans permis

### Travaux sans permis

Aucun permis délivré

Travaux non conformes ou conformes

**Doit se conformer au règlement 2019**

- Ne respecte pas les critères de droits acquis
  - Non autorisés par un permis
- Doit se conformer à la nouvelle réglementation 2019

# PROPOSITION DE DÉMARCHES

**Scénario 4:** Roulotte implantée après le moratoire (2013)

Règlement 2019



# PROPOSITION DE DÉMARCHES

## Scénario 4: Roulotte implantée après 2013

### Roulotte implantée après 2013

Aucun permis délivré

Travaux non conformes

**Doit se conformer au  
règlement 2020**

- Ne peut prétendre à un droit acquis
  - Non autorisés par un permis
- Doit se conformer à la nouvelle réglementation 2019

# RÈGLEMENT 2019 EN BREF

## Cabanon

Caractéristiques	Normes
Nombre	1
Type	Préfabriqué ou préassemblé Panneaux prêts à être assemblés <ul style="list-style-type: none"><li>• Murs de 4' x 8' maximum</li><li>• Plancher 4' x 10' maximum</li><li>• Assemblés à l'aide de boulons</li></ul>
Superficie	11,14 m <sup>2</sup> (10' x 12')
Hauteur	2,4 m (8')
Emplacement	5 m des lignes d'emplacement
Fondations	Sur le sol ou sur des blocs

# RÈGLEMENT 2019 EN BREF

## Patio

Caractéristiques	Normes
Nombre	1, le long de la roulotte
Type	Préfabriqué ou préassemblé Panneaux prêts à être assemblés <ul style="list-style-type: none"><li>• Plancher 4' x 8' maximum</li><li>• Assemblés à l'aide de boulons</li></ul>
Superficie	23,78 m <sup>2</sup> (8' x 32') sans dépasser superficie de la roulotte
Hauteur	50 cm (20")
Emplacement	5 m des lignes d'emplacement
Fondations	Sur le sol ou sur des blocs

# RÈGLEMENT 2019 EN BREF

## Véranda

Caractéristiques	Normes
Nombre	1, sur le patio existant
Type	Préfabriqué ou préassemblé <b>COMMERCIAL</b> En toile ou en aluminium
Superficie	23,78 m <sup>2</sup> (8' x 32') sans dépasser la superficie de la roulotte
Hauteur	50 cm (20")
Emplacement	5 m des lignes d'emplacement
Fondations	Sur le sol ou sur des blocs

# PROPOSITION DE DÉMARCHES

Scénario 5: Roulotte implantée avant la réglementation en vigueur

## Roulotte implantée avant la réglementation

Aucune norme en vigueur

Aucun permis délivré

**Droit acquis sur les équipements implantés avant l'entrée en vigueur de la réglementation**

### ➤ Roulotte implantée avant

- La réglementation provinciale (date à confirmer avec le MFFP)
- La réglementation municipale (1983 et 1996)

### ➤ Une étude exhaustive de chacun des cas devra être effectuée par l'ensemble des partenaires.

# PROCHAINES ÉTAPES

## ➤ 2019

- Présentation de la réglementation

## ➤ 2020

- Présentation de la réglementation
- Visite conjointe sur une base volontaire

## ➤ 2021- 2022

- Caractérisation des emplacements de camping
- Avis de non-conformité



# PÉRIODE DE QUESTIONS

- Questions portant uniquement sur la présentation
- Aucun cas spécifique ne pourra être étudié durant la période de questions